

Communiqué de presse du 18 février 2016

#Artisanat / #Bâtiment / #Logement / #Marchépublics / #TPE / #trésorerie

Rencontre Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable et Patrick Liébus, Président de la CAPEB

La CAPEB présente à la nouvelle Ministre du logement ses recommandations pour permettre une reprise de l'activité de l'artisanat du Bâtiment

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « *Cette rencontre est l'occasion de présenter à la nouvelle Ministre du logement les principaux leviers de relance du Bâtiment. Dans le contexte économique actuel très dégradé, nous voulons continuer de mobiliser l'attention du Gouvernement sur l'avenir de l'activité de l'artisanat du Bâtiment, et plus particulièrement, sur les perspectives de nos TPE !* »

[Photo]

Crédits : XXX

Paris, le 18 février 2016 - Patrick Liébus, Président de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), rencontre aujourd'hui Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, afin de lui présenter les chantiers prioritaires pour que la politique du Logement soutienne le Bâtiment.

Une politique du logement forte et pérenne pour relancer le Bâtiment : 5 préconisations de la CAPEB

Alors qu'un nouveau cap, plus favorable, semble se dessiner à l'horizon*, après 4 années de baisse d'activité mais sans aucune certitude, Patrick Liébus rencontre aujourd'hui Emmanuelle Cosse pour lui présenter les propositions de l'artisanat du Bâtiment en faveur d'une politique du logement vertueuse, à la fois créatrice d'emploi et d'activité. Une partition en cinq points :

- 1. Assurer la stabilité en pérennisant notamment les mesures d'accompagnement actuelles en faveur du financement de travaux** au-delà de 2016 (CITE, prêt à taux 0, ,f...). Sans s'interdire de d'envisager une extension de la TVA à taux réduit (actuellement applicable pour les travaux de rénovation énergétique) aux travaux d'adaptabilité du logement voire à l'ensemble des travaux, car celle-ci est créatrice d'emploi (50 000 emplois créés en 1999/2000).
- 2. Poursuivre les travaux de simplification engagés** et ne pas ajouter de nouvelle réglementation à un secteur qui en comporte beaucoup.
- 3. Mobiliser les partenaires financiers des TPE (banques, BPI)**

- Pour assurer une distribution efficace de l'ECO PTZ (banques)
- Pour faciliter l'obtention d'un crédit de trésorerie pour les TPE (BPI)

4. **Mettre en oeuvre une « grande politique de petits travaux »** en renforçant notamment les moyens de l'ANAH, et en mettant en œuvre des campagnes de sensibilisation des particuliers à la rénovation énergétique et à l'adaptabilité des logements.

5. **Accroître la part des TPE dans les marchés publics**, pour ce faire, la CAPEB souhaite :

- faire que le principe d'allotissement soit **intangible** et ne s'applique pas uniquement sous certaines conditions ou avec des dérogations trop nombreuses
- instaurer une méthode de détection obligatoire des offres anormalement basses et exiger la fourniture et la justification du coût horaire de main d'œuvre dans tous les appels d'offres publics
- étendre les marchés labélisés **Marchés Publics Simplifiés (MPS)**
- rehausser le seuil de limitation des marchés de partenariat à 50 millions d'euros HT (contre 5 millions actuellement) pour les réserver aux grands travaux

Artisanat du Bâtiment en 2015 - Chiffres repères*

15 000 emplois perdus, soit + de 30 emplois par jour

2015 : repli d'activité + marqué qu'attendu avec -2 % en volume

Artisanat du Bâtiment en 2016 - Chiffres repères

une perspective d'activité comprise entre 0% et + 1%

*source : note de conjoncture CAPEB

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

La CAPEB est aussi sur Twitter : https://twitter.com/capeb_fr

Contacts presse

Hopscotch :

Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 - bromeuf@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr